



COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

SEANCE DU 6 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 6 mars à dix-huit heures trente, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 24/02/2025
Nombre de membres en exercice : 44
Nombre de membres présents : 30
Nombre de procurations : 4
Votes pour : 33
Votes contre : 0
Abstentions : 1

ETAIENT PRESENTS : ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), ALLEN Vincent (Le Carla Bayle), COT Mélanie (Castex), MAURETTE Carole, ABIVEN Jacques (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), MILHORAT Nathalie, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIERES Lydia, LABORDE Jean, SACILOTTO Claudine, DEDIEU Alain (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon (Loubaut), BERDOU Raymond, ROUMAT Guy (Le Mas-d'Azil), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarar), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaetano (Thouars sur Arize).

ETAIENT ABSENTS : COURTIAL Anne (Castex), TEXIER Lionel (Lanou), BOY Francis (Saint-Ybars),

ETAIENT EXCUSES: VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), SANS Jean-François (La Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), ARNAUD François (Le Fossat), GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), MARTINEZ Rolande, SAHL Philippe (Le Mas d'Azil), DESCUNS Lyliane (Mérás), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

PROCURATIONS: VANDERSTRAETEN François à MILHORAT Laurent, SANS Jean-François à ALLEN Vincent, ARNAUD François à CANTEGRIL Jean-Marc, DESCUNS Lyliane à MAURETTE Carole

SECRÉTAIRE DE SEANCE : MILHORAT Laurent

Délibération n° 2025-18 Mise en ligne à la date du retour du visa

Objet : CONTRAT DE RECIPROCITE ARIEGE – TOULOUSE METROPOLE

Les intercommunalités ariégeoises se sont résolument engagées, depuis plusieurs années, dans une dynamique de coopération interterritoriale avec Toulouse Métropole, au travers notamment de la participation de l'Agglo Foix-Varilhes au Dialogue Métropolitain de Toulouse et de celle du syndicat mixte du SCoT Vallée de l'Ariège à l'InterSCoT du grand bassin toulousain.

Ces alliances, coopérations et ententes entre les territoires sont particulièrement opportunes en Occitanie, dans une région aussi vaste que la Belgique et composée de territoires urbains, péri-urbains ou ruraux, de plaine, de montagne ou de littoraux, aux formidables atouts. Ceux-ci permettent, dans un objectif de développement local et régional équilibré et durable, l'expression et la mise en œuvre de fortes complémentarités entre les territoires, supports potentiels d'une transition écologique intégrée.

De telles alliances sont d'autant plus importantes en ces temps de crise politique, écologique et sociale, qu'elles révèlent les nécessaires solidarités horizontales à engager pour enrayer les potentielles fractures territoriales. Elles participent de fait, en complément des politiques d'aménagement du territoire, à la cohésion sociale régionale et à celle du pays.

Le Comité interministériel aux ruralités du 13 mars 2015 a offert un cadre à ces coopérations, sous la forme de contrats de réciprocité, qui associent plusieurs intercommunalités partageant un même bassin de vie autour de thématiques identifiées.

C'est dans ce contexte, et en cohérence avec les autres accords et alliances territoriales mises en œuvre que les intercommunalités ariégeoises (les CC Arize Lèze, CC Portes d'Ariège Pyrénées, L'Agglo Foix-Varilhes, CC Pays de Tarascon, CC Pays de Mirepoix, CC Pays d'Olmes rassemblées au sein du PEIR de l'Ariège, ainsi que la CC Couserans Pyrénées) et Toulouse Métropole expriment, par le présent contrat, leur volonté commune de créer un espace d'échange et un mode de coopération nouveau et original entre leurs institutions et territoires.



Pour les espaces ariégeois, il s'agit d'affirmer résolument leur vocation à accueillir, au sein d'espaces préservés mais historiquement dynamiques, de nouvelles populations, activités économiques et flux touristiques, contribuant à la prospérité du massif des Pyrénées, autant que du bassin toulousain. Ainsi, ces coopérations s'exprimeront notamment au titre des stratégies et actions communes engagées dans les domaines :

- du développement et du partage de la croissance économique et démographique
- des activités agricoles et agro-alimentaires en lien avec l'alimentation saine et durable des habitants
- de l'activité touristique et des loisirs
- des stratégies d'aménagement, d'habitat et de mobilités.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Le Président, et après en avoir délibéré , décide :

- article 1 :

D'approuver les termes du contrat de réciprocité entre les intercommunalités ariégeoises et Toulouse Métropole, tel qu'annexé à la présente délibération.

- article 2 :

De soutenir la signature par le Président du PETR de l' Ariège du contrat de réciprocité avec Toulouse métropole et tout document s'y rattachant .

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
MILHORAT Laurent

Le Président,
COURNEIL Jean-Claude